

REFERENTIEL DU CQPM

Titre du CQPM : **Animateur (trice) d'équipe autonome de production**

1. REFERENTIEL D'ACTIVITES DU CQPM

1.1. Mission (s) et activités visées par la qualification

L'Animateur (trice) d'équipe autonome de production anime un groupe d'opérateurs, en mettant en œuvre des connaissances et des savoir-faire techniques dans le domaine de la production.

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire peuvent porter à titre d'exemples sur :

- *animation d'un groupe d'opérateurs intervenant dans sa zone de responsabilité (module) de façon autonome pour atteindre les objectifs ;*
- *Le suivi du bon fonctionnement de l'ensemble des postes de son secteur*
- *La conduite d'actions d'amélioration continue ;*

Cette mission s'exerce en particulier dans trois domaines :

- *assurer la production en qualité et en quantité ;*
- *améliorer en permanence le fonctionnement de son équipe ou module ;*
- *favoriser la cohésion du groupe.*

Elle s'appuie sur une présence permanente sur le terrain, une réactivité immédiate en cas d'anomalie pour garantir la qualité, au juste nécessaire, en veillant au respect du fonctionnement normal et des règles Qualité, Sécurité, Hygiène et Environnement.

Cette qualification peut être utile ou indispensable dans l'exercice de plusieurs métiers, à titre d'exemple : moniteur, pilote, animateur,...

1.2. Environnement de travail

L'Animateur (trice) d'équipe autonome de production exerce ses activités à titre principal ou accessoire, dans de nombreux secteurs d'activité industriels ou connexes, et ceci quelle que soit la taille des entreprises.

1.3. Interactions dans l'environnement de travail

L'Animateur (trice) d'équipe autonome de production anime un groupe d'opérateurs, généralement sous la responsabilité d'un agent de maîtrise.

2. REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU CQPM

2.1. Capacités professionnelles du CQPM

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

Capacités Professionnelles	Intitulé des regroupements de capacités professionnelles en unités cohérentes ¹
1- Ordonnancer et optimiser l'activité du secteur dans son périmètre de responsabilité, en adéquation avec les objectifs de production	BDC 0086 L'animation technique d'une équipe de production
2- Affecter ou réaffecter les ressources humaines de son secteur en fonction des nécessités de la production	
3- Communiquer à sa hiérarchie tout élément nécessaire à la gestion du secteur	
4- Relayer auprès du personnel de son secteur toutes informations nécessaires à son bon fonctionnement	
5- Faire appel, dans les conditions fixées par le responsable de l'unité ou de l'atelier, aux services supports nécessaires au bon fonctionnement de son secteur	
6- S'assurer de la conformité des moyens de mesure et de leur étalonnage	BDC 0085 L'assurance du bon fonctionnement des postes de fabrication
7- Veiller à l'application des procédures, notamment Qualité Sécurité Environnement, pour son secteur	
8- Evaluer le bon fonctionnement de l'ensemble des postes de son secteur	
9- Assurer la remontée d'informations et le suivi des données de la gestion de production	
10- Identifier les dysfonctionnements de son secteur et proposer des solutions d'amélioration	BDC 0087 La contribution à un projet d'amélioration
11- Conduire les actions correctives qui lui sont confiées dans le cadre de plans d'actions	

¹ Blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP

2.2. Conditions de réalisation et critères d'évaluation des capacités professionnelles du CQPM

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
1-Ordonnancer et optimiser l'activité du secteur dans son périmètre de responsabilité, en adéquation avec les objectifs de production	A partir de l'ensemble des documents de production et procédures mis à sa disposition (ordres de fabrication, gammes, modes opératoires,...).	<input type="checkbox"/> Les ordres de fabrication sont compris et correctement mis en œuvre.
		<input type="checkbox"/> Les sous-plannings de production de son secteur sont organisés et gérés de manière pertinente (identification des chemins critiques, priorités prises en compte, vérification des ressources de production et des approvisionnements, ajustement charge capacité...).
		<input type="checkbox"/> La disponibilité des équipements est vérifiée.
2-Affecter ou réaffecter les ressources humaines de son secteur en fonction des nécessités de la production	A partir des données de fonctionnement de l'équipe autonome de production, relatives aux compétences et à l'absentéisme.	<input type="checkbox"/> Les compétences des membres de son équipe sont prises en compte.
		<input type="checkbox"/> Le suivi quotidien de l'absentéisme de l'équipe est assuré.
		<input type="checkbox"/> L'effectif est réparti sur les postes de travail de manière pertinente Si nécessaire, par exemple en fonction d'urgences ou d'incidents, une demande de ressources (MO) est effectuée.
3-Communiquer à sa hiérarchie tout élément nécessaire à la gestion du secteur	Sur la base d'au moins deux indicateurs.	<input type="checkbox"/> Les éléments quantifiés et qualifiés nécessaires à la compréhension des indicateurs et des dysfonctionnements sont transmis.
		<input type="checkbox"/> Tout élément relatif à la gestion RH du secteur (besoins en formation, suivi d'absentéisme...) est fourni à sa hiérarchie.
4-Relayer auprès du personnel de son secteur toutes informations nécessaires à son bon fonctionnement	A partir d'une information générale ou d'un projet précis.	<input type="checkbox"/> Les tableaux de bords sont commentés de manière pertinente auprès des membres de son équipe, ceux – ci sont informés des modifications organisationnelles concernant l'équipe.
		<input type="checkbox"/> L'intégration des nouveaux embauchés ou travailleurs intérimaires dans son secteur est organisée.
		<input type="checkbox"/> La formation au poste de travail est réalisée.

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
5-Faire appel, dans les conditions fixées par le responsable de l'unité ou de l'atelier, aux services supports nécessaires au bon fonctionnement de son secteur	Dans le cadre des consignes générales qui lui sont données.	<input type="checkbox"/> L'organisation de l'entreprise est suffisamment connue et appréhendée.
		<input type="checkbox"/> Le cas échéant, un diagnostic du besoin d'intervention d'un service support est réalisé (maintenance, informatique....).
		<input type="checkbox"/> Si nécessaire, un contact est pris avec les ilots ou unités voisins dans le cadre d'une relation clients-fournisseurs (flux – ordonnancements – ruptures – priorités...).
6-S'assurer de la conformité des moyens de mesure et de leur étalonnage	Conformément aux instructions, sur la base des modes opératoires de contrôle.	<input type="checkbox"/> Les moyens de mesure et de contrôle définis dans les modes opératoires sont disponibles.
		<input type="checkbox"/> La réalisation de l'étalonnage est vérifiée.
7-Veiller à l'application des procédures, notamment Qualité Sécurité Environnement, pour son secteur	Conformément aux dispositions de l'entreprise.	<input type="checkbox"/> Les règles en vigueur dans son secteur sont connues et comprises.
		<input type="checkbox"/> Une information claire et précise de ces règles est faite aux membres de l'équipe.
		<input type="checkbox"/> L'application par les opérateurs est vérifiée, le cas échéant, les besoins en formation sont remontés.
8-Evaluer le bon fonctionnement de l'ensemble des postes de son secteur	Sur l'ensemble des postes du secteur.	<input type="checkbox"/> Les caractéristiques des postes du secteur sont connues et leurs modes de fonctionnement sont maîtrisés.
		<input type="checkbox"/> L'évaluation des performances est pertinente (ex référence aux indicateurs, méthode de suivi de délai, conditions d'utilisation...).
9-Assurer la remontée d'informations et le suivi des données de la gestion de production	Conformément aux exigences du système de gestion de production.	<input type="checkbox"/> L'enregistrement des quantités produites, des non-conformités, des taux de rebuts, de l'absentéisme, des pannes machines, des mesures MSP, est vérifié ou effectué directement.
		<input type="checkbox"/> Les tableaux de bord du secteur sont mis à jour.
10-Identifier les dysfonctionnements de son secteur et proposer des solutions d'amélioration	Au moins dans deux domaines, l'un technique, l'autre organisationnel.	<input type="checkbox"/> Les dysfonctionnements sont identifiés et analysés en utilisant les méthodes et outils d'analyse les plus adaptés au contexte (descriptifs existants, recueils des avis, synthèse des solutions, risques coûts - délais – sécurité - environnement ...).
		<input type="checkbox"/> Les solutions proposées sont réalisables techniquement.
		<input type="checkbox"/> Les argumentaires écrits et oraux sont suffisamment clairs pour donner au responsable les éléments de prise de décision.
		<input type="checkbox"/> Une alerte est faite en cas de dérive importante.

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
11-Conduire les actions correctives qui lui sont confiées dans le cadre de plans d'actions	A partir d'un plan d'action validé.	<input type="checkbox"/> Les membres de l'équipe sont informés des modifications prévues.
		<input type="checkbox"/> Les actions qui lui sont attribuées dans le cadre du plan d'action sont mises en place.
		<input type="checkbox"/> Les effets de ces actions sont analysés et évalués par rapport aux objectifs. <input type="checkbox"/> Les dérives sont signalées.
		<input type="checkbox"/> Les membres de l'équipe sont informés des modifications prévues.

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les CQPM, ou les blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP, sont attribués aux candidats² sous le contrôle du groupe technique paritaire « Qualifications », à l'issue des actions d'évaluation, et dès lors que toutes les capacités professionnelles ont été acquises et validées par le jury paritaire de délibération, au regard des critères observables et/ou mesurables d'évaluation.

4. MODALITES D'EVALUATION

4.1. Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- L'accès au CQPM ou blocs de compétences implique une inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressources, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités/missions ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

4.2. Mise en œuvre des modalités d'évaluation

A) Validation des capacités professionnelles

L'évaluation des capacités professionnelles est assurée par la commission d'évaluation. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise (hors dispositif VAE).

² Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.

B) Définition des différentes modalités d'évaluation

a) Evaluation en situation professionnelle réelle

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

c) Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements

Ou

- avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

d) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard des capacités professionnelles du référentiel de certification sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.